

**Séance du mardi 20 février 2024**  
**Délibération n°2024-06-VM**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 20 février à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1<sup>ère</sup> convocation du conseil : 9 février 2024

**Objet : Dénomination de voiries – secteur PK 17 rue de l'Ecole du 7<sup>e</sup>**

**Étaient présents (25) :**

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1<sup>e</sup> Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3<sup>e</sup> Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5<sup>e</sup> Adjointe au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7<sup>e</sup> Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9<sup>e</sup> Adjointe au Maire.

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, M. Marijono SANIP, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, M. Martin LABRUNE, M. Ismaël NEMOR, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, **conseillers municipaux**

**Étaient absents mais avaient donné procuration (02) :**

Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à M. Serge BACE, 2<sup>e</sup> Adjoint au Maire  
Mme Annie RENE, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, 1<sup>e</sup> Adjointe au Maire

**Étaient absents (06) :**

M. Claude LEMKI, 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Mme Isabelle SERVIUS, M. Josué MOGE, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Jean-Yves THIVER** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Les Consorts IBRIS et d'autres propriétaires implantés sur la parcelle de terrain cadastrée AN 948 souhaitent développer le secteur du « PK 17 rue de l'Ecole du 7ème » lieu-dit Sablance, en procédant tout d'abord, à la dénomination de la voie menant à leur parcelle.

Monsieur le Maire de ville de Macouria propose d'approuver l'appellation officielle « Impasse Fil d'Or » du fait de son inscription officielle sur la base nationale d'adressage et à son code Rivoli.

**Vu** le rapport n°04/2024/VM de Monsieur le Maire ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret n°94-1112 du décembre 1994,

**Vu** le code de la voirie routière,

**Vu** la nécessité d'intérêt général,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 :**

D'approuver l'appellation officielle « **Impasse Fil d'Or** » du fait de son inscription officielle sur la base nationale d'adressage et à son code Rivoli.

**ARTICLE 2 :**

Le Maire et la Poste, seront chargé de l'exécution de la présente décision

**ARTICLE 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 21 février 2024